

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BETPLAN

SEANCE DU LUNDI 31 OCTOBRE 2016 à 20 H 00

Date de convocation : 27/10/2016

Date d'affichage : 27/10/2016

L'an deux mille seize, le trente et un octobre à 20 H 00 , le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de : Gérard TANQUES, Maire

Présents: TANQUES-BEASCOCHEA-CRABE-DOMEGE-LEFEVRE-NAUDY- -VACHER-VERGNE-VILLA-WHATLEY

Excusés : TEXIER

Absents :

Secrétaire de séance : Isabelle BEASCOCHEA

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion : aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité

Le Maire,

2016/09 : Mise en conformité des statuts de la communauté de communes ASTARAC ARROS EN GASCOGNE au 1^{er} janvier 2017

M. le Maire indique que les compétences des communautés de communes doivent être mises en conformité avec la loi à compter du 1^{er} janvier 2017.

En effet, la notion d'intérêt communautaire a été supprimée pour les zones d'activité, de nouvelles compétences obligatoires et optionnelles ont été ajoutées, les modalités de définition de l'intérêt communautaire ont également été modifiées.

Par délibération du 27 septembre 2016, le conseil communautaire a validé une nouvelle rédaction des compétences de notre communauté de communes. Chaque conseil municipal doit maintenant se prononcer et si les conditions de majorité qualifiée sont réunies à l'issue de la consultation, Monsieur le Préfet actera ces modifications par arrêté préfectoral.

M. le Maire présente la nouvelle rédaction proposée.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BETPLAN

DECIDE

- D'approuver la nouvelle rédaction des compétences telle que proposée
- D'adopter les statuts modifiés en conséquence et joints en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 30

Signatures,